



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Construire ensemble
des parcours d'insertion
professionnelle pour les
personnes détenues

- ▶ TRAVAIL PÉNITENTIAIRE
- ▶ FORMATION
- ▶ APPRENTISSAGE
- ▶ INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN DÉTENTION

Travail, formation et insertion

LE TRAVAIL EN PRISON

Les personnes détenues peuvent travailler en prison :

AU SERVICE GÉNÉRAL

Entretien et maintenance des locaux (peinture, plomberie, nettoyage...), restauration, buanderie...

DANS LES ATELIERS DE PRODUCTION

Pour le compte d'entreprises ou pour la régie industrielle gérée par l'Agence : confection textile, métallurgie, menuiserie, assemblage, recyclage...

LA FORMATION EN PRISON

Les personnes détenues ont accès à une formation professionnelle :

QUALIFIANTE

Formations qualifiantes ou certifiantes, porteuses sur le marché de l'emploi : titres professionnels, CAP (bâtiment, restauration, numérique...).

La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible en prison.

TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

La continuité des parcours dedans/dehors est encouragée et des aménagements de peine sont possibles pour poursuivre une formation à l'extérieur.



LES INNOVATIONS

L'IAE en détention

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) accompagnent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif est expérimenté en détention depuis 2016 et favorise l'insertion des personnes bientôt libérées. Il doit être largement déployé.

L'apprentissage

Qualifiant et très recherché par les entreprises, l'apprentissage est le dispositif le plus efficace pour intégrer les jeunes (de 16 à 29 ans) sur le marché du travail. Une expérimentation est lancée pour le développer en détention.

Les entreprises adaptées

Les entreprises adaptées proposent un travail et un accompagnement à l'insertion professionnelle aux personnes porteuses d'un handicap. Une expérimentation est lancée pour permettre à ces entreprises de s'implanter en détention.

CO-CONSTRUIRE LES PARCOURS D'INSERTION

La réussite des parcours d'insertion s'appuie sur les compétences complémentaires d'un ensemble d'acteurs. La **co-construction** est indispensable pour réussir ce défi d'inclusion.

ORGANISMES DE FORMATION/CFA

Conçoivent et réalisent les formations

ENTREPRISES

Produisent en prison et peuvent embaucher en sortie de détention

RÉGION

Elabore le cahier des charges et finance les formations en prison



ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Co-construit l'offre de travail et de formation et déploie les moyens pour soutenir l'insertion

SPIP (SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET PROBATION)

Coordonne le parcours d'exécution de la peine et accompagne l'insertion

POURQUOI DÉVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DÈS LA DÉTENTION ?

L'activité professionnelle en détention est indispensable pour préparer l'avenir de chacun



PRÉPARER LA RÉINSERTION

Utiliser le temps de la détention pour construire un parcours d'insertion permettant le retour à l'emploi :

- découverte d'un métier
- acquisition de compétences



PRÉPARER LA RÉCIDIVE

L'acquisition d'un métier et le retour à l'emploi sécurisent les parcours de sortie et permettent de réduire la récidive.

L'insertion professionnelle est un outil efficace pour la sécurité de tous.



DONNER DU SENS À LA PEINE

L'activité professionnelle permet de réduire l'inactivité et de renforcer l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues



INDEMNISER LES VICTIMES

Les personnes détenues qui travaillent ou se forment sont rémunérés

- indemnisation des victimes
- préparation à la sortie
- soutien familial

LES CHIFFRES QUI POUSSENT À AGIR

SEULEMENT...

28,7 % des personnes détenues travaillent

10 000 personnes détenues suivent une formation professionnelle

50 % des formations mènent à une qualification

et **59 %** des sortants de prison récidivent dans les 5 ans après la sortie



l'augmentation des 3 premiers chiffres est la condition indispensable pour réduire le 4^{ème}



Le développement, en quantité et en qualité de la formation professionnelle et du travail en prison permet l'insertion et réduit la récidive



UNE AGENCE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Vous souhaitez vous engager pour l'insertion professionnelle de personnes détenues ?
Apporter du travail en prison ? Participer à la formation professionnelle ?

Nous vous apportons le soutien dont vous avez besoin pour que cet engagement reste simple, sûr et pertinent

NOS ENGAGEMENTS

- **Accroître** l'offre d'emploi et de formation en prison
- **Diversifier** les secteurs d'activités : numérique, économie circulaire, services à distance
- **Prioriser** les métiers en tension à l'extérieur : boulangerie, restauration...
- **Développer** des formations qualifiantes qui peuvent se poursuivre à l'extérieur
- **Renforcer** les partenariats avec tous les acteurs de l'insertion professionnelle

UN INTERLOCUTEUR DE PROXIMITÉ

- **Local** : un référent local pour le travail et/ou la formation dans chaque établissement pénitentiaire
- **Régional** : un référent travail/formation dans chaque direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)
- **National** : l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

CONTACTEZ-NOUS

Ecrivez-nous :
insertion-pro@justice.gouv.fr

Retrouvez-nous sur :
insertion-professionnelle-justice.fr
justice.gouv.fr

Je suis une plaquette responsable
imprimée en France (Melun)
par des personnes détenues

